

CME, Commission d'éthique et Représentant des usagers

Comité d'Ethique FHF - 14 avril 2022

Représentant des usagers, c'est quoi ?

- ▶ Associatif issu d'une association agréée régionalement ou nationalement
- ▶ Bénévole, ayant un mandat donné par l'ARS pour 3 ans
- ▶ Siège en Commission des usagers pour prendre en compte les éloges et les réclamations des usagers et au-delà de la réponse individuelle au courrier, permettre la mise en place d'améliorations pour renforcer la qualité et la sécurité des soins
- ▶ Participe à la certification des établissements de la HAS tous les 4 ans

RU et la CME, pour quoi faire ?

- ▶ Pour partager des points de vue qui s'expriment parfois différemment mais qui, dans la grande majorité des cas, convergent vers les mêmes plans d'amélioration
- ▶ Pour mieux appréhender les difficultés rencontrées par les équipes soignantes pour adapter tant que faire se peut, les réponses aux attentes des usagers et de leurs représentants
- ▶ Pour rappeler les principes éthiques de bienfaisance, de justice, d'autonomie et de non malfeasance au travers des règles décrites dans la loi du 4 mars 2002

Commission d'éthique et RU, une évidence ?

- ▶ L'éthique n'est pas une réponse mais un questionnement
- ▶ Partager des principes qui peuvent s'exprimer différemment pour trouver des convergences au bénéfice des soignants et des usagers
- ▶ Nécessite un changement de posture des RUs qui ne sont plus dans l'accompagnement des usagers pour la défense de leurs droits mais dans la réflexion partagée autour de situations complexes
- ▶ Apprendre, pour TOUS les participants à faire « un pas de côté »

L'éthique partagée entre soignés et soignants

- ▶ La société peut avoir des attentes autour de moments particuliers liés à la santé de chacun, à la santé de tous.
- ▶ L'éthique doit permettre de se questionner sur ce qui est envisageable pour chacun, tant le soignant que le soigné
- ▶ L'éthique doit permettre d'aller plus loin que le simple médico-légal pour ouvrir des temps de réflexion partagée et trouver des consensus
- ▶ L'éthique doit aussi questionner la gouvernance des établissements de santé, du directeur au chef de pôle ou de DMU pour l'APHP, au cadre de santé jusqu'au service pour être au plus près des patients

L'implication des RUs à tous les niveaux de la gouvernance

- ▶ Cette implication est en marche
- ▶ Au Directoire de l'APHP, 2 RUs nommés par le DG sur appel à candidatures
- ▶ A la Commission centrale de concertation avec les usagers, avec 13 RUs et autant de professionnels, tout site confondu
- ▶ Dans la recherche avec « Perception de la sécurité des soins chez les personnes hospitalisées à l'APHP » sous la direction de recherche du Leps du Pr Gagnayre, avec 10 RUs co-chercheurs et financé par l'APHP
- ▶ Avec l'association de RUs au sein de différentes commissions de la HAS et plus particulièrement dans la rédaction du nouveau référentiel de certification

L'avenir, c'est déjà aujourd'hui : formation initiale et continue des professionnels de santé

- ▶ Enseignement de 2 fois 2h pour les externes à Sorbonne université en binôme avec un professionnel de santé
- ▶ Enseignement à l'université de Paris Nord au Département universitaire de médecine générale depuis maintenant 6 ans
- ▶ Enseignement auprès des Instituts de formations pour les masseurs-kinésithérapeutes (dans les 4 années de formations) et pour les infirmiers (durant la 2nde année pour partager des notions autour de la loi Kouchner et des patients-experts)
- ▶ Pôle de ressources en ETP d'Île de France pour des appuis et des formations autour de la participation des usagers dans le cadre de l'ETP